

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc10000022870-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Actualisation de la trame des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens signés avec les Établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

La loi « Adaptation de la Société au Vieillessement » dite ASV prévoit de remplacer les conventions tripartites par des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui rassemblent le gestionnaire (d'un ou de plusieurs EHPAD), l'Agence Régionale de Santé et le Département.

Ce contrat est le support du dialogue entre les autorités de tarification et l'organisme gestionnaire. Il doit permettre de mieux répondre aux objectifs que sont l'adaptation de l'offre, l'atteinte d'un niveau de qualité, le travail en réseau avec le domicile et l'hôpital.

Ce contrat a aussi une dimension financière : accessibilité des tarifs au plus grand nombre, cohérence des projets et des agrégats budgétaires.

Après 2 ans et demi, et une dizaine de CPOM déjà signés, la première trame du CPOM bénéficie d'une mise à niveau. Celle-ci porte sur des éléments permettant de mieux prendre en compte la possible dimension interdépartementale de certains gestionnaires, de revoir les modalités d'affectation des résultats comptables.

Par ailleurs, la rédaction a été toilettée pour être plus synthétique en supprimant des éléments redondants.

Cette nouvelle trame sera utilisée pour toutes les conventions signées à compter de ce jour, sachant qu'elle a été validée par l'Agence Régionale de Santé qui partage nos objectifs d'efficience, d'humanité et de vie dans les EHPAD.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020 adopté par l'assemblée départementale en sa séance du 13 février 2015,

Vu la délibération n° CD-2017/06/09-4/01 actant des nouvelles modalités de contractualisation et de financement des Etablissements d'Hébergement des personnes âgées dépendantes et la mise en place du forfait dépendance,

VU la délibération n° CD-2018/06/25-4/02 portant Conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),

VU l'arrêté n° 2020-164 portant programmation 2021-2025 des CPOM,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/01 en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine et Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 10,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver la trame des CPOM dont le texte figure dans l'annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne